



NON AU BLOCAGE DU MOUVEMENT EN HAUTE-SAÔNE



Au prétexte d'un accueil "bienveillant" des professeurs des écoles stagiaires

Le dasen a décidé de bloquer 40 postes vacants avant le mouvement.

Le dasen pourrait obliger des collègues des écoles concernées à changer de classe (pas de CP, pas de CM2, pas de cours triple... pour les stagiaires).

Conséquences :

- Beaucoup moins de postes à titre définitif disponibles à la 1^{ère} phase du mouvement.
- Beaucoup plus de collègues sans poste devront participer à la 2^{ème} phase du mouvement.
- Plus de collègues devront attendre fin août pour connaître leur affectation.

Les élus du personnel se sont opposés à ces décisions unilatérales et arbitraires du dasen qui reflètent un mépris des enseignants et traduisent un manque de travail et d'anticipation.

Un bon accueil des profs stagiaires est nécessaire. Les imposer dans ces conditions dans les écoles, au détriment des titulaires, n'est pas la réponse. Les élus du personnel ont proposé d'autres solutions qui ne pénalisent pas les enseignants. Ils n'ont pas été entendus.

Les élus du personnel ont refusé unanimement de voter ce nouveau règlement du mouvement.

Le dasen est passé outre.

Les enseignants soussignés refusent ces décisions qui conduisent au blocage du mouvement en Haute-Saône. Ils demandent que l'accueil des profs stagiaires ne se fasse pas au détriment des titulaires.

Nom Prénom	Ecole	Signature